

17.08.2021 - 15:01 Uhr

L'"Aargauer Zeitung" réprimandée : Le Conseil de la presse tance un titre discriminatoire (prise de position 51/2021)

Berne (ots) -

Parties: X. c. "Aargauer Zeitung"

Thèmes: Discrimination / Rectification

Plainte acceptée

Résumé

Ne désigner une femme de 66 ans très qualifiée que de "grand-mère" dans le titre d'un article est discriminatoire. On n'en ferait pas de même pour un homme dans les mêmes circonstances.

Voici comment l'"Aargauer Zeitung" intitule un article consacré à la nomination de la nouvelle directrice générale de l'OMC: "Cette grand-mère devient la nouvelle patronne de l'Organisation mondiale du commerce". Sous-titre: "La Nigériane Ngozi Okonjo-Iweala est confrontée à d'immenses problèmes. En matière de communication en tout cas elle les maîtrisera sans problème." Le texte rapporte de manière correcte que la Nigériane a été formée à la célèbre Université d'Harvard et qu'elle fut ministre des finances et des affaires étrangères du Nigeria. Ainsi que sa nomination récente au Conseil d'administration de "Twitter".

Le Conseil de la presse estime qu'il n'est pas clair si la réduction à la qualité de "grand-mère" dans le titre doit être vu comme discriminatoire par rapport à la couleur de sa peau. En revanche, il est évident que si un ex ministre masculin des finances et des affaires extérieures d'un peuple de 200 millions d'habitants était concerné, le même titre ("Un grand-père devient directeur général de l'OMC") était inconcevable. Pour cette raison, le Conseil juge le titre discriminatoire par rapport au sexe de la personne.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100875880> abgerufen werden.